

# Ville d'Allauch



**SOLIDARITÉ**

## **Plan Canicule, faites-vous recenser auprès du CCAS !**

La ville d'Allauch met en place un dispositif d'accompagnement pour les Allaudiens les plus fragiles.

*Publié le 07 juillet 2022*

Vous êtes une personne âgée ou handicapée, vous avez des problèmes de santé ou vous redoutez de rester seul(e) cet été, faites-vous recenser dès maintenant !

Le recensement est gratuit et volontaire. Les informations que vous communiquez sont confidentielles. En cas de canicule ou de crises sanitaires, les personnes recensées seront contactées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour s'assurer des besoins de nos aînés ou des personnes vulnérables (courses alimentaires, rdv médicaux).

En cas de problème ou de non-réponse, une intervention à domicile est mise en place.

Ces mesures de prévention s'inscrivent dans une véritable politique de proximité du CCAS afin de garantir à l'ensemble des Allaudiennes et des Allaudiens un accompagnement et un soutien optimal dans un contexte sanitaire déjà difficile.

## QUI EST CONCERNÉ ?

- › LES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS RECONNUES INAPTES AU TRAVAIL
- › LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS
- › LES PERSONNES ADULTES HANDICAPÉES, ISOLÉES ET VIVANT À LEUR DOMICILE

Il vous suffit de vous inscrire en retournant les formulaires dûment remplis, par la personne concernée, son représentant légal ou un tiers. Les formulaires sont disponibles au CCAS et dans tous les services municipaux recevant du public. [Ils sont également téléchargeables ici.](#)

[Vous pouvez consulter le plan canicule ici](#)

&gt;

### **MAIRIE D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :  
8h30 > 12h30 - 14h > 18h  
Vendredi :  
8h30 > 12h - 14h > 17h30  
Samedi :  
8h30 > 12h